

61^{ème} CONGRES DE LA FNP
7 - 8 février 2007

Intervention de Monsieur Jean-Marie AURAND
Directeur Général des Politiques Economique, Européenne et Internationale
représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai plaisir à prendre part aujourd'hui à votre 61^{ème} congrès national des producteurs de fruits, au nom du ministre de l'agriculture et de la pêche Dominique BUSSEAU. Celui-ci m'a chargé de vous dire toute l'attention qu'il porte à votre filière et la confiance qu'il met en son avenir.

Je voudrais Monsieur le Président, en ouvrant mon propos, saluer l'action de Christian PAULEAU, qui pour les raisons que vous avez évoquées, a décidé de retourner dans le Gard pour se consacrer entièrement à son exploitation. Il a présidé aux destinées de votre organisation dans un contexte difficile et a porté les revendications, les attentes, mais aussi les espoirs des producteurs de fruits. Tous nos vœux de réussite l'accompagnent dans son action pour le redressement de son entreprise.

Votre congrès se situe à un moment clé. Nous sommes en effet en mesure de tirer un premier bilan de la stratégie nationale pour le développement de l'arboriculture voulue par le ministre et définie en étroite concertation avec vous.

Je vais y revenir. Il faut également ne pas rater le grand rendez-vous communautaire qui nous attend dans les prochains mois, je veux bien sûr parler de la réforme de l'OCM fruits et légumes. Et puis, nous devons rester extrêmement vigilants dans les négociations à l'OMC qui sont essentielles pour la production communautaire.

I - Une stratégie globale pour la filière arboricole française

Dans l'urgence imposée par la crise de l'été 2005, et devant la situation de détresse profonde de nombreux producteurs de fruits, Dominique BUSSEureau a souhaité pouvoir apporter une réponse d'ensemble, couvrant à la fois les aspects conjoncturels les plus urgents mais également des mesures structurelles, à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le développement de l'arboriculture.

[Mesures conjoncturelles]

Permettez moi de revenir tout d'abord sur les mesures conjoncturelles. Il n'était pas envisageable de laisser nos producteurs dans le désarroi. Il fallait aider la filière à passer ce cap difficile. Les crédits mobilisés tant pour les aides à la trésorerie que pour les mesures financières et sociales ont pu être mis en œuvre rapidement pour un montant significatif de plus de 16 millions d'euros et 25 millions d'euros sous forme de prêts de consolidation, s'ajoutant aux 27 millions d'euros déjà engagés fin 2005.

Ces mesures ont pu bénéficier aux exploitants les plus gravement touchés par la crise. La disposition d'allègement de 20 % de la taxe sur le foncier non bâti mise en œuvre dans le cadre de la loi de finances 2006 a permis quant à elle d'apporter un soutien généralisé aux producteurs.

Par ailleurs, un effort financier particulièrement important a été consenti pour permettre d'adapter les capacités de production à travers la mesure d'arrachage du verger. Près de 18 millions d'euros ont été affectés à cette mesure, et le paiement de la majorité des dossiers a pu être effectué à ce jour. Je peux vous annoncer aujourd'hui que le dispositif sera prolongé pour la campagne en cours, avec certains aménagements qui ont été présentés et validés par le dernier Conseil de direction spécialisé fruits et légumes de Viniflor, permettant d'adapter la mesure à l'évolution des capacités de production. Bien évidemment ce type de mesure doit rester exceptionnel compte tenu des contraintes lourdes qui s'y attachent et des déstructurations qu'elle peut occasionner sur l'aval des filières, les coopératives ou les organisations de producteurs. Il s'agit seulement de répondre à des situations individuelles en permettant à des arboriculteurs de quitter dignement leur métier.

[Mesures structurelles]

J'en viens au volet structurel. Vous m'avez fait part Monsieur le Président de votre déception quant à la mise en œuvre du volet structurel. Il y a certes des insuffisances, mais un travail de fond s'est engagé au sein de la filière, des sections nationales et de l'interprofession qui, avec l'appui des pouvoirs publics, doit porter ses fruits dans les mois et les années à venir. Ce travail de construction, nous y reviendrons, doit porter sur les outils, les incitations, les moyens d'accompagnement de la filière au niveau national mais aussi communautaire, tout particulièrement dans le cadre de la réforme de l'OCM. Le thème de réflexion sur la question de la commercialisation que vous avez choisi pour le Congrès s'inscrit tout à fait dans cette démarche.

Moderniser le verger était l'un des objectifs forts de la stratégie nationale pour redynamiser le secteur après la période de crise. L'application de la mesure relative à la rénovation du verger a pu bénéficier, ce qui explique d'ailleurs les délais de mise en œuvre, d'un taux de financement majoré jusqu'à 35% des investissements, grâce à son inscription au cofinancement européen.

S'agissant de l'avenir de cette mesure, la nouvelle programmation de développement rural nous a obligés à revoir les modalités de financement de ce dispositif, avec une intervention totalement transférée sur crédits nationaux. Conscients de la forte priorité de ce dossier, le budget 2007 de VINIFLHOR a été abondé à hauteur de 8 M€ pour accompagner une action essentielle pour l'avenir de la filière.

Vous avez évoqué le délicat dossier des arboriculteurs touchés par le virus de la Sharka. Depuis quelques années le département de la Drôme et certaines communes de l'Isère se trouvaient en situation de crise la gestion de l'extension de la maladie ayant été mal anticipée. Le Ministre a donc chargé Monsieur DEVOS d'un examen particulier de la situation dans cette zone bien identifiée. Ce plan discuté avec les professionnels sur place a été validé. Au travers des mesures particulières et adaptées de prospection, d'arrachage mais également de rénovation et de reconversion, il doit permettre sur un pas de temps de 2 à 3 ans de rétablir la situation.

[Accessibilité]

Sur le sujet fondamental de l'alimentation, notre stratégie globale pour valoriser l'immense potentiel des fruits auprès des consommateurs s'appuyait sur trois piliers :

- une expertise scientifique collective commandée à l'INRA afin que soit fait un bilan de l'état des connaissances sur les obstacles à la consommation des fruits et légumes et les moyens de relancer cette consommation, les résultats sont attendus pour septembre 2007 ;
- des grandes actions de communication auxquelles nous apportons notre soutien telles les opérations récentes d'information et de distribution de fruits dans les gares parisiennes ou dans les aéroports ;

- la mise en place du groupe de travail sur l'accessibilité, qui s'est constitué au début de l'année 2005 entre les services du ministère, l'interprofession des fruits et légumes (INTERFEL), les fédérations qui la constituent, et VINIFLHOR. Son objectif est de renforcer la consommation de fruits en soutenant des projets pilotes innovants. La mise en place du dispositif avance, mais il ne saurait fonctionner sur une logique de guichet mais bien, comme le directeur de Cabinet a eu l'occasion de le préciser au président de la Commission accessibilité d'INTERFEL, sur une logique de projet. Il faut donc que les opérateurs de la filière proposent des projets.

[Import et export pommes]

S'agissant de la politique de relance des exportations de fruits, je peux vous annoncer aujourd'hui que Dominique BUSSEREAU a souhaité apporter un complément de 100.000 € pour l'aide à la promotion à l'exportation des pommes, afin de permettre aux producteurs de consolider et fidéliser les marchés, dans un contexte de bonne activité à l'exportation. De plus, la date limite de mise en oeuvre de la mesure sera repoussée au 31 mars 2007.

Concernant la surveillance des importations de pommes, le ministre s'est personnellement impliqué et est intervenu à plusieurs reprises en 2005 et 2006 auprès de la Commissaire à l'agriculture. Nous avons obtenu la mise en place des certificats à l'importation de pommes et nous défendrons, conformément à votre souhait, leur maintien tant que le nouveau dispositif statistique de suivi européen n'aura pas fait ses preuves.

[Compétitivité des entreprises]

Anticiper les crises et résister à ces crises quand elles ne peuvent être évitées, est aussi l'affaire d'entreprises compétitives, évoluant dans un environnement économique présentant la meilleure visibilité possible pour les opérateurs.

Nous devons avant tout faire en sorte que la réglementation française n'ajoute pas de handicaps de compétitivité à nos entreprises agricoles.

Ce problème revêt une importance majeure pour le ministre. C'est la raison pour laquelle, il a mis en place en novembre dernier l'observatoire des distorsions de concurrence créé par la LOA, dont la mission est de capitaliser les informations et données relatives aux différents cas de distorsions d'origine normative ou réglementaire. Je sais que votre secteur est particulièrement préoccupé par les problèmes de coûts de main d'œuvre et de réglementation phytosanitaire.

La première étude confiée à cet observatoire porte sur le thème des produits phytopharmaceutiques. Les conclusions de l'observatoire devraient être connues d'ici le mois de mars 2007, et permettront de définir les mesures pouvant être envisagées.

Un deuxième chantier devrait s'ouvrir sur les conditions d'emploi dans le secteur des fruits et légumes. Il abordera les sujets de l'accès à la main d'œuvre saisonnière et son coût, ou encore aux conditions d'accueil et de logement de cette main d'œuvre. Je vous invite à suivre activement ces travaux.

S'agissant des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, je sais que les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006 sont ressenties par vos entreprises comme de nouvelles contraintes fortes. L'objectif de cet arrêté est avant tout de préserver la santé publique. C'est un objectif d'intérêt général qui dépasse à ce titre le seul champ de compétences de l'agriculture. Afin de faciliter l'application de cet arrêté, les conditions d'application devraient préciser que la rentrée sur les parcelles en cours de traitement est possible avec les équipements de protection appropriés. De plus, une période transitoire est prévue sur la prochaine campagne, au cours de laquelle les expertises complémentaires éventuellement nécessaires pourront être menées afin d'arrêter localement les cartes permettant de répondre aux objectifs de protection de l'environnement.

Concernant les charges de main d'œuvre, plusieurs mesures ont été mises en place en 2006, elles devraient permettre de répondre en partie à vos attentes. Vous l'avez fait remarquer, les décrets permettant les allègements de charge en application de la LOA ne sont parus que mi septembre 2006. Ils ont fait vous le savez l'objet de nombreux échanges interministériels. S'agissant de l'emploi de travailleurs occasionnels, la durée d'application de la réduction de taux de cotisations a été portée de 100 à 119 jours ouvrés, consécutifs ou non, par année civile et par salarié. De même, la mesure de financement des pré-retraites a été mise en place, les dossiers ont été instruits et soldés. Un travail de fond sur les conditions d'éligibilité à la mesure est actuellement en cours afin de rendre celle-ci plus accessible et plus attractive.

Concernant l'emploi de travailleurs étrangers à travers l'ANAEM, les conditions de recrutement ont été allégées. La taxe n'a pu être abaissée car elle prend en charge des frais pour les salariés incompressibles. J'ai entendu vos demandes et vos craintes vis-à-vis des nouvelles formes de réseaux se mettant en place avec les pays de l'Est. Je vous propose de travailler ensemble en 2007, (plus spécifiquement avec la DGFAR en charge de ce dossier) sur ce sujet délicat afin d'envisager les solutions appropriées.

Je suis conscient qu'il faut aller plus loin sur ce sujet de la main d'œuvre, même si les marges de manœuvre qui sont les nôtres sont encadrées, du fait à la fois du coût budgétaire de telles mesures, et de leur caractère potentiellement anticonstitutionnel.

Enfin, sur ce thème de la compétitivité, les règles de fiscalité ont pu être revues, afin de mieux les adapter à vos attentes. La révision des règles d'amortissement des vergers a été réalisée, en étroite collaboration avec la profession, le CTIFL et l'INRA. Ce travail a abouti à une proposition coordonnée, transmise mi janvier 2007 à la Direction générale des impôts, et devrait être intégrée rapidement dans la documentation fiscale. Par ailleurs, la LOA a permis de répondre à votre préoccupation sur l'épargne de précaution en renforçant les capacités d'auto assurance des exploitants agricoles.

Enfin, pour conclure sur ce chapitre, je souhaiterais aborder l'organisation de la mise en marché dans le secteur des fruits et légumes, qui était au cœur de la stratégie arboricole. Je dois vous dire ma satisfaction de voir que la filière a su se prendre en main de façon dynamique sur l'organisation de la première mise en marché, grâce à un dialogue interprofessionnel renoué au sein d'INTERFEL.

II - Prévention des crises

Il faut le reconnaître, le secteur des fruits et légumes, particulièrement soumis aux aléas climatiques, dispose aujourd'hui de mesures de marché effectives trop limitées, qui ne permettent pas un accompagnement suffisamment ambitieux des exploitations au regard des évolutions de leur environnement économique.

La libéralisation commerciale et l'élargissement de l'Union européenne ont généré une concurrence sur les produits frais et transformés que le volet externe de l'OCM arrive de moins en moins à endiguer. Cette concurrence alliée aux phénomènes climatiques soumet le secteur à des crises conjoncturelles de plus en plus vives et fréquentes.

Tout doit être mis en œuvre pour anticiper ces crises, plutôt que d'avoir à les gérer, même si, on le voit bien cette année, ce principe vertueux peut être vite rattrapé par la réalité des marchés.

Au niveau national tout d'abord, grâce à la réactivité de VINIFLHOR, nous continuerons à cofinancer des opérations d'animation dans les lieux de vente et de promotion des différents produits, afin de dynamiser les marchés aux moments jugés les plus sensibles par les professionnels. Plus de 850.000 euros ont été consacrés à ces actions en 2006. Ces opérations seront reconduites en 2007, en partenariat étroit avec l'interprofession, qui a vocation à coordonner ces préparations de campagnes.

L'efficacité de ces actions est directement liée aux efforts d'adaptation de l'offre aux attentes du marché, au travers de la définition d'une stratégie par produit, ou groupes de produits, permettant de mieux différencier les fruits français en fonction des demandes exprimées par le marché national, communautaire ou à l'exportation vers les pays tiers. C'est vrai, seulement un peu plus d'1 million d'euros a été mis en oeuvre sur ces actions en 2006, sur les 4 annoncés. Mais cet écart provient de la difficile mobilisation de la contrepartie professionnelle, condition sur laquelle il n'est pas possible de revenir compte tenu des règles communautaires et des lignes directrices agricoles en la matière.

S'agissant du décret relatif à l'assurance récolte, il est vrai Monsieur le Président que la majoration du taux d'intervention pour l'arboriculture n'a malheureusement pu être retenu à l'échelon interministériel pour la campagne 2006-2007, dans un contexte budgétaire très tendu. Mais conformément à ses engagements, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche proposera à nouveau cette mesure pour la prochaine campagne, et une réflexion relative aux modalités d'intervention de l'Etat dans ce domaine sera menée, devant ainsi

permettre une meilleure couverture des cultures spécialisées par rapport aux aléas climatiques.

III - La réforme de l'OCM fruits et légumes

Mais la réflexion sur la gestion des crises doit surtout se mener dans le cadre de la réforme de l'OCM et je souhaite revenir avec vous sur ce dossier prioritaire. Vous le savez, la Commission européenne a enfin présenté son projet de réforme de l'OCM fruits et légumes le 24 janvier dernier.

Le projet de la Commission propose un dispositif visant à réduire les variations de revenus provoquées par les crises. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée au regard des efforts développés par la profession et l'administration pour porter ce thème auprès de Bruxelles.

Mais la proposition manque à nos yeux d'ambition, comme a eu l'occasion de le rappeler le ministre à Mme Fischer Boel lors du Conseil du 29 janvier dernier.

Les outils de gestion de crise proposés ne sont pas de nature à répondre à l'ampleur et à la diversité des crises conjoncturelles. Les moyens financiers sont nettement insuffisants et sans rapport avec les objectifs et la réalité des aléas subis, il en va de même des procédures pour rendre les mesures opérationnelles. En particulier, tous les producteurs, organisés et indépendants, sur un marché en crise doivent pouvoir être associés, et bénéficier des outils juridiques nécessaires à la prévention et à la gestion des crises.

J'entends notamment par là, la possibilité donnée aux producteurs au niveau d'un bassin de production de planifier leur mise en marché, et de disposer d'outils réactifs de diminution de l'offre ou de stimulation de la demande.

Il ne sera pas facile de parvenir à un accord au Conseil, compte tenu des réserves de principe de certains Etats membres hostiles à toute forme d'intervention sur les marchés et de la Commission, soucieuse d'éviter toute entorse aux règles de la concurrence.

La France sera déterminée et veillera à ce que la discussion à Bruxelles débouche sur des propositions concrètes de nature à donner une véritable perspective aux producteurs. Il s'agit d'un dossier sur lequel vous pouvez compter sur notre détermination à aller jusqu'au bout.

Un mot sur les autres priorités françaises dans cette négociation.

La Commission prévoit l'intégration des fruits et légumes dans le régime général de paiement unique. Cette proposition remet en cause le compromis politique sur la réforme de la PAC de juin 2003 alors même que sa mise en œuvre n'est pas encore effective dans tous les pays de l'UE. Elle est néanmoins soutenue par une majorité d'Etats membres. La France sera vigilante car le risque de distorsion qui a prévalu à l'exclusion des fruits et légumes du système de paiement unique est toujours présent.

En ce qui concerne le secteur du transformé, la Commission européenne prévoit le découplage total des aides actuelles. Sans refuser par principe l'évolution des aides vers la boîte verte imposée par les négociations de l'OMC, nous devons défendre un système de soutien garantissant le maintien et l'avenir de la production et de la transformation. Le maintien d'un lien à la production, en particulier sur le pruneau, doit préserver l'équilibre de la filière fondé sur des liens interprofessionnels et territoriaux étroits, dans un contexte concurrentiel exacerbé.

IV - L'OMC

J'en viens donc à l'OMC, enjeu capital pour l'avenir de toute l'agriculture européenne. Le ministre s'est exprimé, sur le sujet au dernier Conseil européen avec la plus grande fermeté. Le soutien d'autres Etats membres sera crucial dans cette négociation. Nous pouvons compter sur la quinzaine d'Etats membres qui partagent vos préoccupations.

Tous les efforts seront déployés pour maintenir une protection aux frontières suffisante contre les importations de fruits et légumes des pays tiers, au travers d'un niveau de droits de douane suffisant et de la préservation des divers dispositifs actuels : système des prix d'entrée, clause de sauvegarde spéciale et catégorie des produits sensibles.

V - CONCLUSION

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'importance économique de votre filière, le nombre d'emplois qu'elle génère, son rôle dans l'aménagement du territoire, les perspectives qu'elle offre aux consommateurs s'agissant de l'équilibre nutritionnel et de la santé, sont autant de raisons qui justifient une action constante, déterminée et ambitieuse pour assurer son avenir.

Prolongement et approfondissement de la stratégie nationale pour le développement de l'arboriculture, réussite des négociations communautaires et multilatérales, et renforcement du dialogue interprofessionnel, tels sont à mes yeux, les principaux enjeux de l'année 2007.

Il s'agit de gros chantiers, stratégiques pour l'avenir de la filière. Pour les mener à bien je voudrais vous assurer de la volonté du Ministre et de ses services d'agir en partenariat avec vous, tant il est vrai que l'action publique n'a de sens que si, grâce à vous, elle inscrit sa stratégie au plus près des attentes des filières que vous représentez.

Je vous remercie de votre attention.